



Brève de Xavier - 2026-03-03T16:07:12+0100

Soumis par xavier.derauli... le lun 09/03/2026 - 08:00

Texte

Élections municipales des 15 et 22 mars. Si vous êtes absent les jours du vote, vous pouvez faire une procuration et charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.

Lien

Les démarches à suivre ici

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Date publication

lun 09/03/2026 - 10:00

Source URL: <https://encommun.montpellier.fr/node/6622>